

Présents : M Delcourt, Maire

Mme Fievet, MM Béghin, Doucy, Margez, adjoints

Mmes Barret, Guillaud, Meurillon, MM Bernard, Delcroix, Loosveldt, Pade, conseillers.

Excusées : Mme Van Butsele procuration à M Delcroix, Mme Top procuration à M Margez,

Absente : Mme Pinte.

Secrétaire de séance : M Régis Doucy.

Ordre du jour prévu:

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 24 septembre 2010

Celui-ci a été distribué toutes boîtes (Ptit bachinois N° 103). Approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative budgétaire.

Suite à la réunion de la commission finances du 26 octobre, la ventilation de certains comptes doit être modifiée telle que la répartition en fonctionnement et en investissement afin de récupérer la TVA en 2011. Par ailleurs, quelques chapitres sont insuffisamment provisionnés pour terminer l'année, comme le chapitre 67 (charges exceptionnelles). M le Maire propose d'alimenter l'article 6745 (subvention aux personnes de droit privé) de 5000 € supplémentaires provenant du chapitre 62 en excédent, afin d'attribuer trois Pass-fonciers sur l'année 2010.

Les modifications budgétaires, sans remise en cause de la structure du budget 2010, sont accordées à l'unanimité.

3. Mise en place d'un Pass-Foncier supplémentaire

Lors de la constitution du budget 2010, deux « pass-fonciers » ont été provisionnés. Le Conseil a attribué un pass-foncier de 3000 € à la séance du 9 juin 2010. Pour celui-ci, l'Etat doit nous rembourser 2000 € si la subvention est versée en 2010 (demande faite obligatoirement pour le 25/11). Nous avons actuellement deux nouvelles demandes pour cette fin d'année. Le budget 2010 le permettant, M le Maire demande d'inscrire un « Pass-Foncier » supplémentaire. Dans la Loi de Finances 2011 du Gouvernement, cet avantage n'est plus reconduit. D'autres mécanismes pour aider l'accession à la propriété sont prévus.

Le Conseil accorde à l'unanimité la mise en place d'un 3ème « Pass-Foncier » sur le budget 2010.

4. Pass-Foncier : étude de deux dossiers de demande de subventions pour attribution

M le Maire a reçu deux jeunes couples venant se présenter pour une demande d'aide à l'achat d'une maison au lotissement « Le Pavé du Château » de Bachy. Ces deux couples correspondent totalement à tous nos critères d'attribution du « Pass-Foncier » : résider ou travailler sur le territoire de la CCPP, être âgé de moins de 35 ans... Pour l'ensemble des trois Pass-fonciers, c'est uniquement 3000 € qui seront financés, une fois déduite l'aide de l'Etat à la collectivité, sous condition que les dossiers respectent le délai du 25/11/2010.

Le Conseil, approuve à l'unanimité, l'affectation de ces deux pass-fonciers aux jeunes couples.

5. Modification et révision simplifiée du PLU

La CCPP, qui a la compétence économique, a un candidat pour l'aménagement de la partie Nord-Est de la zone d'activités du « Pont d'or » sous condition que notre PLU soit modifié. Celui-ci a été approuvé en janvier 2007. Il faut rendre l'ensemble de la zone (1AUe et 2AUe) urbanisable de suite et y joindre trois parcelles pour les bassins tampon d'eau pluviale. Une modification du règlement s'impose pour le droit d'occupation du sol. D'autres aménagements sont prévus : le passage de la zone 1AU derrière le stade en zone Ua, la modification de la superficie des réserves, etc. L'aide technique des services de l'Etat sera requise. Plusieurs procédures seront conduites simultanément : modification et révision simplifiée. Le Conseil municipal doit valider les modalités de concertation et prendre acte de l'intention du Maire de mettre en œuvre la procédure de révision simplifiée et la procédure de modification avec l'objet de celles-ci. M le Maire réunira la Commission Urbanisme, qui sera accompagnée d'une spécialiste de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1- de donner un avis favorable à la mise en œuvre d'une procédure associée de modification et de révision simplifiée du PLU et prend acte de l'intention du Maire de mettre en œuvre ces procédures,
- 2- d'ouvrir la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées selon les modalités définies ci-après :
 - par affichage des dispositions reprises dans cette délibération,
 - par information de la population de Bachy sur ces changements, avec mise à disposition lors des ouvertures de la mairie au public, d'un dossier explicatif et d'un cahier destiné à recevoir les éventuelles observations,
 - par la publication dans le bulletin municipal de l'information du dispositif.
- 3- de tirer le bilan de la concertation et de la clôturer, préalablement à l'approbation.

6. Changement d'affectation de bâtiments communaux

Après renseignement auprès des services de l'Etat, il est souhaitable de délibérer pour confirmer l'affectation des bâtiments de l'école DOLTO actuelle. Cela n'a aucun impact en termes de sécurité. Ces deux bâtiments étant déjà en catégorie 5 et habilités pour recevoir du public, 65 personnes par bâtiments, que ce soit l'ex-cybercentre ou l'ex-bibliothèque. Etant donné qu'il n'y a aucune modification de structure des bâtiments ni de destination, il n'y a pas lieu de faire de demande d'urbanisme mais il faut acter que ce bâtiment est bien une école. Approuvé à l'unanimité.

7. Dénomination de la voie du nouveau lotissement « Loger Habitat »

Donnant rue de l'Egalité, près du cimetière, une nouvelle voie est ouverte à la circulation pour desservir les onze maisons et cinq appartements du lotissement du Manoir. A ce jour, les cinq appartements sont déjà occupés.

M le Maire propose comme nom pour cette nouvelle rue : L'allée du Manoir.

Adopté par 11 voix pour, 3 voix contre.

8. Dispositions de circulation à prendre pour l'accès aux nouvelles voiries

Lors de la dernière séance du Conseil, celui-ci n'a pu se mettre d'accord sur les dispositions réglementaires de circulation à prendre pour la sortie des rues : le « Pavé du Château » et « l'Allée du Manoir ». Après un tour de table, le conseil vote comme suit : 8 pour un « céder le passage », 4 pour un « stop », 2 pour une priorité à droite. M le Maire prend acte de l'installation d'une balise de « céder le passage » aux intersections.

9. Indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal

Cette indemnité est calculée à partir du montant de nos dépenses en application des dispositions de l'article 97 de la Loi 82/123 du 2 mars 1982, son décret du 19 novembre 1982 et l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. L'indemnité chiffrée est de 415,30 €. Adopté par 10 voix pour, 4 voix contre.

10. Frais de déplacement liés aux déplacements professionnels

Lors de missions ou de formation, obligatoires pour les agents, ceux-ci peuvent être amenés à se déplacer avec leur propre véhicule (cas de non-disponibilité du véhicule communal). Il est proposé de rembourser les frais de déplacement sous trois conditions :

- le déplacement et les frais associés doivent être autorisés par le Maire,
- les frais de déplacement doivent être engagés par le bénéficiaire,
- les dépenses doivent être justifiées.

Les frais seront remboursés selon le barème des déclarations fiscales. En cas de déplacement directement à partir du lieu de résidence de l'agent, le kilométrage sera calculé à partir de la distance supplémentaire par rapport au trajet domicile-travail. Pour le coordinateur du réseau de médiathèques, cet accord est déjà conclu par les maires des trois autres communes partenaires.

M le Maire demande de valider ce nouvel accord pour nos personnels.

Adopté par 12 voix pour, 2 abstentions.

11. Demande de dépense exceptionnelle pour l'école maternelle F.Dolto

Pour assurer l'activité physique et une bonne motricité des enfants de grande et moyenne section, la directrice de l'école Dolto souhaite mettre en place des activités avec l'école du cirque de Lomme. Le prix de revient est de 840 € pour 7 séances de 1h30. Il nous est demandé une aide exceptionnelle de 50% du coût soit 420€. Ce montant total sera éventuellement diminué si une aide de l'inspection académique (DDEN) est accordée. Ces

cours auraient lieu dans la salle des fêtes le jeudi ou vendredi matin.
Accordé par 12 voix pour, 2 contre.

12. Création d'un emploi occasionnel pour l'école F.Dolto à temps non complet

Suite à la délibération du précédent conseil en septembre qui a refusé la création d'un poste supplémentaire en CUI-CAE pour 20h par semaine et compte tenu de l'éloignement des deux classes de l'école Dolto, il nous est demandé de créer un poste pour 5h par semaine en période scolaire, à compter du 3/01/2011. Cela permettrait à l'assistante d'être là, la journée complète dans la classe. En cas d'accident, un adulte pourrait intervenir auprès de l'enfant concerné et il y aurait un adulte présent pour le reste de la classe. En ce qui nous concerne, il ne pourrait s'agir que d'un emploi occasionnel de 3 mois avec possibilité d'un seul renouvellement. Après débats, il est proposé une rencontre entre les institutrices et les membres de la commission scolaire et périscolaire pour discuter de ce point. M le Maire prend rendez-vous avec les enseignantes.

13. Convention de mise à disposition des locaux points jeunes

Suite aux différents déménagements du « Point-Jeunes », il faut actualiser les surfaces mentionnées dans la convention que nous avons passée avec la CCPP afin d'être indemnisé de l'entretien de ces locaux. La surface actuelle du bungalow est de 57M2. M le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer cet avenant à la convention avec les surfaces réactualisées.

Accordé à l'unanimité.

14. Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau et d'assainissement

L'association SidenSian met à disposition de la commune un dossier concernant Bachy reprenant les principaux éléments relatifs au service de distribution d'eau potable et assainissement. Au 31/12/09, il existe 564 branchements eau et 534 abonnés. Pour plus de détails, ce dossier est à consulter en mairie. Le Conseil prend acte d'une mise à disposition de ce dossier.

15. Compte-rendu des travaux des commissions

15.1- Représentant au Pays Pévèlois par M Delcourt (27 sept)

-Développement économique, diagnostic foncier.

15.2-Commission CCPP : action seniors par Mme Fievet (4 oct)

-rentrée 2010-2011, semaine bleue.

Portage des repas en augmentation

125 repas sont distribués à domicile par jour sur la CCPP (123 en 2009).

On note une réservation par internet de plus en plus fréquente (réservation par la famille ou les intervenants).

15.3-Commission CCPP : action jeunesse par M Bernard (7 oct)

-rentrée 2010-2011, activités et bilan.

15.4-Commission CCPP : commission culture par M Doucy (11 oct, 14 oct)

- cercles des souvenirs : spectacle « y a tout qui change », publication des textes (1000 exemplaires qui seront mis en vente), participation des enfants des écoles début 2011 pour illustrer les textes sur des plaques en terre cuite de la Pévèle avec un potier professionnel.

- Bilan des journées du patrimoine : moins de fréquentation 150 personnes niveau CCPP,

- Organisation de la semaine de théâtre des Meuh d'Or : prévue en juin 2011,

- diagnostic culturel du territoire : le bureau d'études « Multicité » a présenté les priorités, le plan stratégique pour les cinq ans à venir.

15.5-Commission CCPP : commission environnement par M Delcourt (18 oct).

-point sur le ramassage des poubelles, point travaux, composteurs, animation dans les écoles sur le tri des déchets.

15.6-Commission CCPP : commission finances par M Delcourt (19 oct)

-Suppression TPU, impact nouveaux impôts sur les finances de la CCPP.

15.7-Commission CCPP : délégué Symidème par M Delcourt (20 oct)

-Point déchetteries (dégâts, vols), création de poste, étude de la création d'un « port » pour la diminution d'allers et retours des véhicules de ramassage, d'où un gain en CO2.

15.8-Commission CCPP : commission tourisme par M Doucy (21 oct)

- bilan d'activités de l'Office de Tourisme.

- Stratégie touristique : L'Association Foncière de Remembrement a donné son autorisation pour le chemin pédestre reliant Wannehain, Bourghelles et Bachy. En bonne voie pour le classement au PDIPR.

- Point d'avancement de l'appel à projets du domaine d'Assignies.

- Carte touristique du Pays-de-Pévèle : sortie en février 2011, à retirer à l'office du Tourisme.

- Création d'une salle des batailles à Mons-en-Pévèle : création d'un mini-musée qui mettrait face à face la bataille de Bouvines et celle de Mons-en-Pévèle. Ouverture en septembre 2012.

15.9-Commission scolaire et périscolaire : conseils d'école par Mmes Fievet, Barret (22 oct, 5 nov).

-Rentrée des classes à Brel et Dolto, activités futures.

Effectif J.Brel : 78 élèves

Mme Kerrich : CP : 16 - CE1 : 11 soit 27 élèves

Mr Dumoulin : CE2 : 19 - CM1 : 6 soit 25 élèves

Mr Milleville : CM1 : 5 - CM2 : 21 soit 26 élèves

Effectif Dolto : 51 élèves

Mme Boucher : 27 élèves

Mme Lepoutre : 24 élèves

Révision du règlement intérieur, projet de classes de découverte (Morbecque).

16. Informations diverses

- Situation de nos finances

- Avancement des travaux de la médiathèque

- Embauche du coordinateur-animateur du réseau des 4 médiathèques

- Nouveau site Internet pour nos 4 médiathèques (<http://reseau-pevele-bbcw.bibli.fr>)

- Equipements de la médiathèque

- Conseils communautaires (28 sept, 9 nov)

- Grenelle II s'impose au SCOTT

- Soutien à Charles Geers (bilan de sa saison)

- Evolution de la ZAC

- Remerciements des Colombophiles pour la subvention

- Invitation pour le 27 novembre inauguration de la maison colombophilie à Bouvignies

- A Wannehain, le 13 novembre à 20h, spectacle « Adèle et la Grande Guerre »

- Arrêté, fermeture du bout de la rue Clémenceau en direction de Cobrieux du 15/11/10 pour 3 semaines

- Le Pays Pévélois, fête du 22 mai 2011. (à retenir sur son agenda), (recherche de bénévoles pour l'organisation)

17. Questions diverses

Entretien des boiseries extérieures de la garderie :

Le côté sud-ouest (plein soleil) a tendance à griser. Pour certains de nos conseillers, il est urgent de traiter le bois pour éviter d'arriver à un mauvais état de la boiserie.

Après renseignement auprès de l'architecte et de BMT (entreprise qui a posé le bois), il ne faut pas s'inquiéter. Il faut surtout laisser le mélèze perdre sa sève. En mars-avril, il faudra nettoyer le bois avec du produit, type « Net-trol » et le nourrir avec un saturateur du type « Protexst incolore » et le bois va retrouver son aspect naturel pour 8 à 10 ans.

Pour eux, la lasure est un produit non approprié pour du mélèze, bois imputrescible de classe 3.

Le Conseil s'en remet aux préconisations de la société « BMT », mais reste très dubitatif.

Clôture de la séance 23h50